FOUNDATION SIGNATURE
57, boulevard du Commandant Charcot
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Le 30 juin 2026, à 10 heures, à NEUILLY-SUR-SEINE, s'est réuni le conseil d'administration ci-après relaté.

Etaient présents :

- Madame Natalia SMALTO
- Madame Ninel LOGVINOVA
- Monsieur Iurii LOGVINOV

Madame Natalia SMALTO préside la séance.

Le président de séance met à la disposition des administrateurs :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Le rapport d'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- Les rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2025

Puis, il rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

- Approbation du rapport d'activité et des comptes de l'exercice écoulé
- Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour

Première résolution

Le conseil d'administration, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité et des rapports du commissaire aux comptes, approuve dans toutes leurs parties ledit rapport, le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés.

Le conseil d'administration approuve, en conséquence, les opérations et les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration constate un déficit de l'exercice s'élevant à 9 372 euros qu'elle décide d'affecter selon la réparation suivante :

Résultat net :	-	9 372 €
Dotations consomptibles :		7 220 €
TOTAL :	-	2 152 €

Affecté aux postes suivants :

Report à nouveau	-	2 172 €
TOTAL :	-	2 172 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes pour une durée de six exercices à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et les administrateurs.

